



Le Val d'Arly  
Rue du Lac de la Thuile  
73 370 Le Bourget du Lac

☎ 04 79 25 23 83

✉ [residence.lebourget@crous-grenoble.fr](mailto:residence.lebourget@crous-grenoble.fr)

- ▶ Loyer : 190€ /mois dont 2€ Internet
- ▶ Caution : 180 €
- ▶ Contrat 12 mois



## À PROXIMITÉ

Université de Savoie, Sciences Fondamentales Appliquées, IUT de Chambéry, Centre interdisciplinaire Scientifique de la Montagne, Polytech Annecy Chambéry, INSEEC, Institut National de l'Energie Solaire Chambéry et Aix-les-Bains à 10 km



## TRANSPORTS

Dir. Chambéry : réseau SYNCHRO BUS - Ligne A  
Dir. Aix les Bains : réseau ONDEA - Ligne 1  
Arrêt : Université Bourget  
Piste cyclable | Accès autoroute A41 et A43 à 5km

# Résidence Val d'Arly



## COMPOSITIONS

- ▶ 75 chambres de 12m<sup>2</sup>
- ▶ RDC + 3 étages



## EQUIPEMENTS INDIVIDUELS

- ▶ 1 lit
- ▶ 1 chevet
- ▶ 1 chaise
- ▶ 1 commode
- ▶ 1 bureau
- ▶ 1 placard
- ▶ 1 lavabo
- ▶ 1 douche
- ▶ 1 accès internet wifi



## EQUIPEMENTS COLLECTIFS

- ▶ 3 WC / étage
- ▶ Cuisine commune avec plaques de cuisson et évier / étage
- ▶ 1 salle d'étude (les Arves)
- ▶ 1 salle télé (les Arves)
- ▶ 1 parking
- ▶ Accès sécurisé par badge individuel
- ▶ Laverie (les Arves)
- ▶ Gardiennage

Crous  
Grenoble  
Alpes



## AIDES AU LOGEMENT

Les logements ouvrent droit au bénéfice de l'ALS.  
Conditions d'obtention et saisie du dossier sur le site de la caf. Le montant de l'ALS varie d'un étudiant boursier à un étudiant non boursier.

Les étudiants logés en résidence universitaire ne sont pas redevables de la taxe d'habitation.



## PIÈCES ADMINISTRATIVES

- ▶ Dépôt de garantie (caution)  
Encaissement immédiatement et remboursement après état des lieux.
- ▶ Dossier d'engagement de caution solidaire comprenant :
  - 2 actes de caution dûment remplis (manuscrits et originaux) par un garant domicilié en France. Un étudiant ne peut pas se porter garant pour un autre étudiant.
  - 1 photocopie des 3 derniers bulletins de salaires du garant (d'un montant minimum mensuel de 1000 €)
  - le RIB du garant
  - les justificatifs d'identité (passeport ou carte d'identité) et de domicile du garant (facture EDF)
- ▶ Attestation d'assurance couvrant les risques locatifs et de responsabilité civile.
- ▶ Justificatifs d'étude et d'identité, R.I.B et 1 photo d'identité de l'étudiant.
- ▶ L'étudiant signe à son arrivée à la résidence un règlement intérieur qu'il s'engage à respecter durant son séjour dans les lieux.